

Renforcer la participation des citoyens au processus de décentralisation en Côte d'Ivoire : cas des communes de Bingerville et de Koun-Fao

DR KOFFI YÉBOUÉ STÉPHANE KOISSY¹, PR KOFFI BROU EMILE², DR KRA KOUADIO JOSEPH³

1- Géographe, Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire) - koyestekoi@yahoo.fr

2- Géographe, Université Alassane OUATTARA (Bouaké, Côte d'Ivoire) - koffi_brou@yahoo.fr

3- Géographe, Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire) - krajoseph@yahoo.fr

RESUME

L'adoption de la décentralisation en Côte d'Ivoire en 1980 avec la création des communes marque officiellement la fin de l'Etat-providence et de la centralisation des pouvoirs de décision. L'Etat ne voulant plus jouer seul le rôle de maître d'œuvre et maître d'ouvrage en matière de développement, l'une des conditions majeures de la réussite de la décentralisation est la participation effective des populations aux initiatives locales de développement. Ainsi, cet article se propose d'analyser le niveau de participation (implication) des citoyens au développement local. Les exemples choisis sont les communes de Bingerville et de Koun-Fao.

A partir de ces communes, la contribution interroge la décentralisation en Côte d'Ivoire. Elle analyse la place des citoyens dans le champ du développement local notamment leur implication effective dans la gestion au quotidien de leur localité. Pour mener cette étude, une synthèse bibliographique a été réalisée à partir des travaux de recherches antérieures et complétée par l'observation, l'enquête de terrain et l'inventaire. Ces enquêtes ont d'abord révélé une relative motivation des citoyens pour le choix des élus locaux au cours des élections municipales, ensuite une insuffisance des mécanismes de contrôle citoyen de l'action municipale et enfin une faible implication des populations dans les choix d'investissements qui les concerne au premier chef. Par conséquent, la participation des populations au développement local est très faible.

Mots-clés : Bingerville, Côte d'Ivoire, Koun-Fao, décentralisation, participation citoyenne

ABSTRACT

The adoption of decentralization in Côte d'Ivoire in 1980 with the creation of common officially marks the end of the welfare state and the centralization of decision-making powers. The state no longer wanted to play only the role of prime contractor and building owner in development, one of the major conditions for the success of decentralization is effective popular participation in local development initiatives. Thus, this article aims to analyze the level of participation (involvement) of citizens in local development. The examples chosen are common Bingerville Koun-Fao and. From these towns, the contribution questions decentralization in Côte d'Ivoire. It analyzes the role of citizens in the field of local development, particularly their effective involvement in the daily management of their locality. To conduct this study, a literature review was conducted based on the work of previous research and supplemented by observation, field survey and inventory. These surveys were first revealed on citizens' motivation for the choice of local elected during municipal elections, then a lack of control mechanisms citizen of the municipal action and finally a lack of involvement of people in the choice of investments which primarily concerns. Therefore, people's participation in local development is very low.

Key words : Bingerville, Côte d'Ivoire, Koun-Fao, decentralization, citizen participation

INTRODUCTION

La réinstauration de la décentralisation en côte d'Ivoire à partir de 1980 a constitué un réel espoir pour les populations ivoiriennes. Car, l'Etat s'est érigé comme le seul maître d'œuvre et d'ouvrage en matière de développement durant les deux premières décennies après l'indépendance du pays (07 août 1960). Cette nouvelle stratégie de développement adoptée, avait pour objectifs essentiels d'impulser le développement au niveau local et surtout de favoriser la participation des populations à la gestion de leurs affaires. Les discours officiels des autorités politiques sur la question, confortent encore plus les populations car l'accent est mis sur leur implication dans la vie de leurs collectivités. Selon Léon Konan Koffi (ministre de l'intérieur, 1991), les communes sont destinées à être : «la réponse institutionnelle au problème fondamental de la participation des habitants». La participation sous-entend non seulement que les populations prennent une part active au choix de leurs autorités locales, mais contribuent également à la mise en place des budgets communaux et sont surtout consultés pour la mise en place des projets ou actions de développement car connaissant mieux leurs besoins. A l'échelle des communes, cette question est préoccupante car plus ancienne et plus proche des populations. En s'appuyant sur ces données, une réflexion a été menée pour analyser la place du citoyen dans le champ du développement local notamment l'implication effective des populations à la gestion de leur localité, particulièrement dans deux communes de catégorie opposée ; une urbaine, Bingerville située à dix-huit (18) kilomètres à l'est du centre ville d'Abidjan et l'autre rurale, Koun-Fao localisée à l'est de la Côte d'Ivoire. Cette préoccupation majeure a suscité une question principale : quel est niveau de participation des populations dans les affaires locales des deux communes étudiées ? L'on mérite qu'on s'y attarde face à la volonté des dirigeants de conduire le pays à l'émergence à l'horizon 2020. En outre, force est de constater la rareté des informations et des ressources scientifiques sur la question de la communalisation en côte d'Ivoire encore moins sur les différents niveaux d'implication des populations dans les communes ivoiriennes. Il s'agit d'une part à travers cette étude d'interpeller les gouvernants sur l'un des véritables enjeux de la décentralisation.

D'autre part, d'informer les populations, principaux bénéficiaires, sur la place qui est la leur dans le processus de décentralisation. Pour ce faire, la contribution s'attèlera successivement à présenter l'implication des populations au niveau des élections municipales, à montrer le processus d'élaboration et d'adoption du budget communal et à établir une relation entre les besoins des populations et les projets réalisés par les équipes municipales de Bingerville et de Koun-Fao.

1- METHODOLOGIE

Nous avons opté pour une étude comparative entre deux communes de catégorie différente, choisies sur la base de la taille démographique et du milieu de résidence de la majorité de sa population, considérant que celle-ci peut contribuer à l'identification précise des pratiques démocratiques des élus locaux. Les catégories de communes retenues sont les petites (population en dessous de 25 000 habitants) et les moyennes (population comprise entre 25 000 et 100 000 habitants).

Comme petite commune, notre choix s'est porté sur la commune de Koun-Fao érigée en commune de plein exercice par la loi n° 85-578 du 29 Juillet 1985. Elle est peuplée de 11 740 âmes dont 64, 3 % vit en milieu rural (RGPH, 1998). Elle est située dans le nord-est de la Côte d'Ivoire et constitue la porte d'entrée de la région du Gontougo (Figure 1). Quant à la commune de Bingerville, en vertu de son statut de deuxième capitale de la Côte d'Ivoire (1900 – 1934) et située à 18 kilomètres à l'est du centre-ville d'Abidjan, dans le district autonome du même nom, elle sera étudiée au titre des communes moyennes (Figure 1). Érigée en commune par la même loi n° 85-578 du 29 Juillet 1985, elle abrite 47 180 habitants dont 35301 en milieu urbain (RGPH 1998). Soit, 74,8 % de la population totale.

Relativement aux différents niveaux de participation des populations, les indicateurs recherchés sont respectivement, le taux de participation aux élections municipales dans les communes de Bingerville et de Koun-Fao des dernières mandatures, la méthode d'élaboration et le procédé d'adoption des budgets communaux, le nombre de projets réalisés, le mode de choix des projets, le nombre de projets approuvés par les citoyens, les besoins des populations.

Pour ce faire, nous avons eu recours à la recherche bibliographique, à l'observation, à l'enquête et à l'inventaire.

La recherche bibliographique a permis de consulter des travaux de recherche antérieure sur le sujet et les espaces d'étude. Elle s'est orientée sur la recherche des taux de participation au cours des élections municipales du 25 mars 2001 et du 21 avril 2013 dans les communes d'étude, la méthode d'élaboration et d'adoption des budgets communaux, la détermination des actions et projets de développement réalisés et les lieux de leur localisation dans les comptes de gestion du maire de 2001 à nos jours. Ces données sont ensuite confrontées avec les besoins exprimés des populations des différents quartiers et villages collectés lors de l'administration d'un questionnaire auprès des ménages. Son objectif est d'identifier les différents niveaux de participation des populations dans les localités d'étude. Pour ce faire, le questionnaire s'est attardé à montrer l'existence d'un cadre de concertation avec les élus locaux. De

ce fait, 120 citoyens ont été interrogés en fonction de l'âge, du sexe, de l'ancienneté dans l'installation, du statut socio-professionnel et du niveau d'instruction. Ensuite, l'approche par jugement a permis déterminer les enquêtés qui seront interrogés dans le cadre de cette étude. Cette méthode consiste à sélectionner des personnes ressources, des individus supposés être détenteurs d'informations importantes. En ce sens, les leaders d'opinion ont été à priori privilégiés. Les quartiers et villages analysés ont été choisis en tenant compte des projets développement qui y ont été réalisés. Ainsi, dans la commune de Bingerville, notre choix s'est porté sur Blachon et Gbagba 2 dans la zone urbaine et Akouai-Adjamé dans la zone rurale. Concernant la commune de Koun-Fao, ce sont les villages de Korïa et N'Gorato puis le quartier Agni en milieu urbain qui ont été retenus.

L'observation a permis de nous rendre compte de l'effectivité des projets de développement et de leurs états d'avancement.

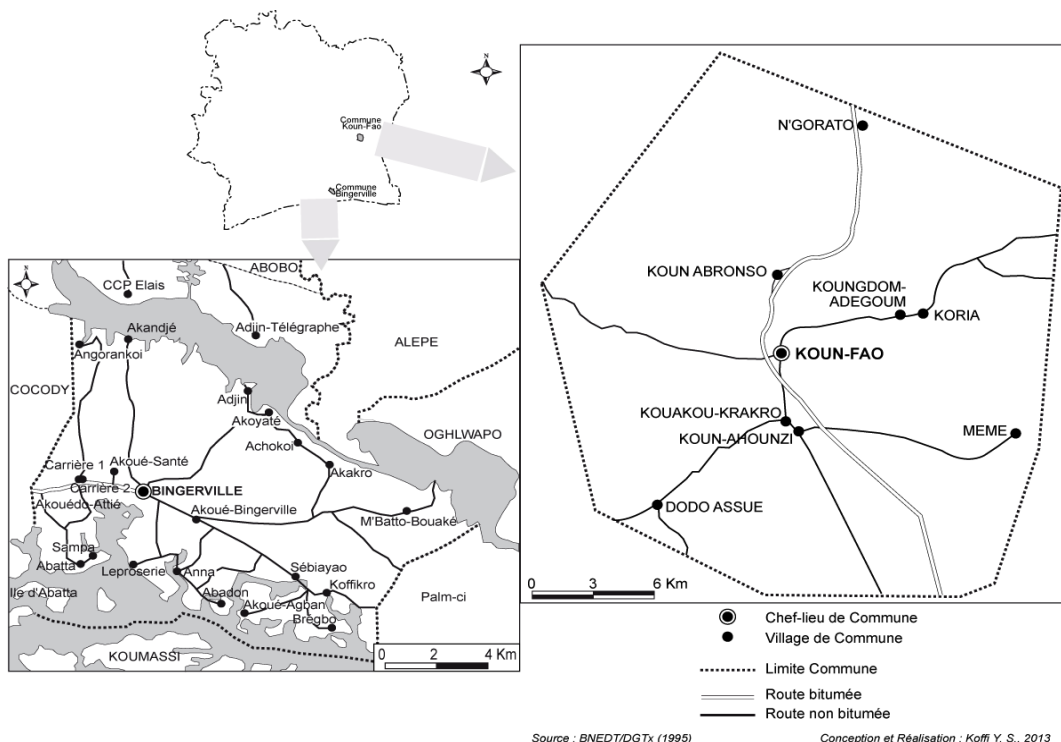


Figure 1 : Localisation et espace territorial des communes de Bingerville et de Koun Fao

2-RESULTATS

Bien qu'étant dans des espaces distincts et de catégories différentes, les populations des communes de Bingerville et de Koun-Fao sont quasiment au même niveau d'implication dans la gestion des affaires locales.

D'abord, la période de campagne est propice aux citoyens d'échanger avec les différents candidats autour de leurs programmes, ce qui galvanise certains citoyens à se rendre le jour des élections aux urnes pour porter un choix sur un candidat. Les taux de participation diffèrent certes d'une localité à l'autre (Tableau 1) mais au moins les populations sont en amont du processus.

Tableau 1 : Taux de participation des populations aux élections municipales en Côte d'Ivoire et dans les communes de Bingerville et Koun-Fao (%)

	25 mars 2001	21 avril 2013
Côte d'Ivoire	41	36,44
Bingerville	42,42	37,79
Koun-Fao	64,31	59,66

Sources : Commission électorale indépendante (2013), *Le Patriote* (23 avril 2013), Mairie de Bingerville et de Koun-Fao

Ensuite, une fois élue, les pratiques des gouvernements locaux des deux communes étudiées ne favorisent pas la participation des citoyens dans la gestion des affaires locales conformément aux objectifs d'encadrement que devraient prévoir les textes. L'élaboration des budgets communaux et leurs

adoptions, et l'approbation des programmes triennaux se font exclusivement au niveau institutionnel (schéma 1) en ne tenant pas compte des avis des administrés. Une fois réalisée, ces documents ne sont pas mis à la disposition des populations pour consultation. C'est une véritable chasse gardée par les autorités municipales.

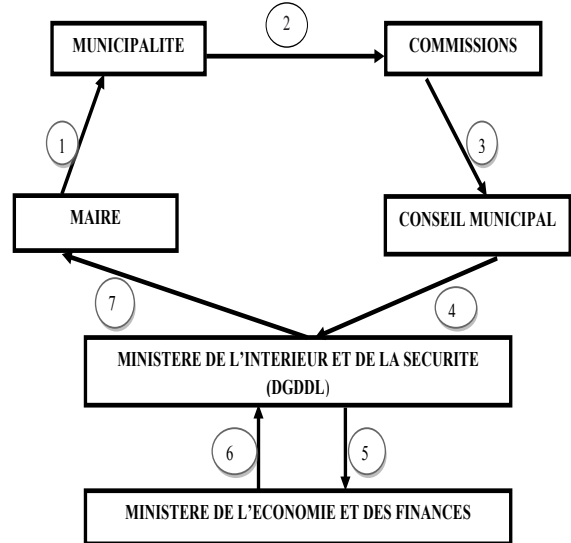


Schéma 1: Etapes d'approbation du programme triennal et du budget annuel d'exercice dans les communes de Bingerville et de Koun-Fao

Enfin, les outils de gestion étant élaborés loin des préoccupations réelles des populations, les investissements réalisés ne sont toujours pas conformes à leurs attentes (tableau 2). La réédition des comptes pour briguer une nouvelle mandature est l'occasion pour les élus locaux d'accuser l'Etat.

Tableau 2 : Les besoins exprimés par les citoyens des communes de Bingerville et de Koun-Fao (%)

	Bingerville			Koun-Fao		
	Blachon	Gbagba2	Akouai-adjamé	Agni	Koria	N'Gorato
Ecoles préscolaires et primaires	10	10	-	-	-	15
Centre de santé	-	-	-	-	30	-
Eau potable	-	-	-	-	-	20
Electricité – éclairage public	45	40	30	25	-	-
Aire de jeu	-	-	-	-	-	-
Centre culturel	-	-	-	-	20	10
Reprofilage des voies routières	25	35	45	35	40	55
Ramassage des ordures ménagères	-	-	-	-	-	-

Entretien des lieux publics	-	-	-	-	-	-
Canalisation	05	-	-	20	-	-
Sécurité	10	15	20	20	-	-
Marché	-	-	-	-	-	-
Création d'emploi	-	-	05	-	-	-
Lotissement	-	-	-	-	10	-

Source : Enquête, KOFFI YEBOUE Stéphane, Bingerville et Koun-Fao, 2011

3- DISCUSSION

3-1 UNE PARTICIPATION CITOYENNE FONDAMENTALEMENT LIMITÉE AUX CHOIX DES ÉLUS LOCAUX DES COMMUNES DE BINGERVILLE ET DE KOUN-FAO

Bien qu'étant dans des espaces distincts, les pratiques de gestion des communes de Bingerville et de Koun-Fao sont quasiment similaires.

Dans l'optique du maintien ou du renouvellement des instances municipales en Côte d'Ivoire, des périodes sont indiquées de façon institutionnelle pour permettre à tous les prétendants de rencontrer les populations dans les différents quartiers et villages du ressort communal. C'est la période de campagne. Elle est propice à la présentation des projets, des actions à réaliser durant leur mandature de cinq (05) années, s'ils obtiennent le suffrage des citoyens.

Les équipes sortantes doivent faire leurs bilans de leur gestion et encourager les populations à venir massivement aux urnes afin de les réélire pour achever les travaux initiés. Parfois, pour justifier leurs mandatures décevantes à tous points de vue, elles accusent unanimement l'Etat. Selon eux, il devrait les appuyer en leur octroyant des subventions qui ne viennent pas ou viennent avec beaucoup de retard, leur reverser des ristournes sur les impôts collectés par les services étatiques sur l'espace communal qui connaissent le même sort que le premier.

De même, les nouveaux prétendants aux postes municipales exhibent également leurs projets innovants pour convaincre les populations et s'attirer leur sympathie. Les cibles privilégiées sont les jeunes, pour leur importance statistique, les femmes et les têtes couronnées pour leurs rôles joués dans la société. Dans les communes de Bingerville et Koun-Fao, les jeunes représentent respectivement 43% et 39% (RGPH, 1998) dans la population électorale.

Dès cet instant, où les populations font l'objet de toutes les attentions des différents candidats. Ainsi, tous les événements sont recherchés par ceux-ci pour marquer leur solidarité avec elles. Pendant les cérémonies funéraires¹, ils font des apparitions soudaines pour traduire leur soutien aux familles explorées, et donc sensibles à tous ce qui leur arrivent. En outre, ils n'hésitent à être les parrains des manifestations sportives et culturelles. Toutes ces actions ont pour objectif pour les candidats aux élections municipales de gagner tout en incitant les populations à se rendre massivement aux urnes le jour du vote.

Le taux de participation obtenu à l'issue du choix des candidats le jour des votes matérialise un premier niveau d'implication dans le processus de décentralisation. Le taux de participation est le rapport entre le nombre de personnes ayant voté et le nombre total d'inscrits sur les listes électorales. Ainsi, comme l'atteste le tableau 1, le taux de participation aux élections municipales en Côte d'Ivoire des 25 mars 2001 et 21 avril 2013 sont successivement de 41% et de 36,44% (Le Patriote, 2013). Dans la commune de Bingerville, celui-ci est passé respectivement de 42,42% (sous-préfecture) à 37,79% (commission électorale indépendante) en 2001 et 2013. Quant à la commune de Koun-Fao, le taux enregistré est de 64, 31% en 2001(sous-préfecture) et 59,66% en 2013 (commission électorale indépendante). Dans la tendance générale, les taux de participation décroissent tant au niveau national qu'au niveau local. Au niveau local, ces taux diffèrent également selon les espaces. Mais,

1- Les cérémonies funéraires en Côte d'ivoire constituent un cadre de retrouvailles pour toutes les couches sociales. Ainsi, la présence des autorités politiques ou des candidats atteste de leur solidarité, de leur sensibilité aux douleurs des parents et des communautés frappées par le deuil. Dès lors, la remise des billets de banque est bien perçue et peut être un gage de sympathie et donc d'élection.

la participation aux élections permet de donner un aperçu de l'implication des citoyens dans l'exercice de la démocratie. Elle est aussi un reflet de la bonne santé du système politique et de la confiance que les citoyens lui accordent (DOUA E., 2011).

3-2 DES OUTILS DE GOUVERNANCE ÉLABORÉS SANS LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES POPULATIONS DE BINGERVILLE ET DE KOUN-FAO

Les communes ivoiriennes de façon générale et celles de Bingerville et de Koun-Fao en particulier ont pour défi la contribution au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et de manière générale, l'amélioration constante de leur cadre de vie. Pour ce faire, les élus locaux mettent des outils pouvant leur permettre une gestion harmonieuse. Les outils de la gouvernance locale dont il est question ici sont le programme triennal et le budget d'exercice annuel.

Le programme triennal est un document officiel institué par le décret n°82-1092 du 24 novembre 1982 fixant les règles de programmation et de budgétisation des actions et des opérations de développement des communes et de la Ville d'Abidjan ainsi que leur nomenclature budgétaire. Dans ce document, sont mentionnées les actions et les opérations de développement ayant pour objectif, d'améliorer le cadre de vie des habitants d'un même territoire par ordre de priorité. Il est l'échéancier des actions à mener sur une période de trois (3) ans. Cette programmation des projets et des opérations est glissante, car chaque année les projets à réaliser peuvent être retirés, ajoutés ou stabilisés. De manière précise, il revient aux autorités communales de concevoir et de programmer des équipements et des services d'intérêt local en vue de permettre le développement local. Il doit logiquement se confectionner en tenant compte des avis des citoyens des différents quartiers et villages de la commune. Ce qui n'est pas le cas actuellement à Bingerville et à Koun-Fao.

Après cette phase de conception et de programmation des projets et des actions de développement, les élus locaux passent à la phase de confection du budget annuel d'exercice des communes. Il est régi par la loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal

et domanial des collectivités territoriales. Cette disposition permet aux collectivités locales d'établir leur programme d'actions et de développement en tenant compte de leur capacité réelle de recouvrement comme le texte sus-cité. A ce niveau encore, les habitants des cités de Bingerville et de Koun-Fao devraient être associés à la détermination des projets et des actions prioritaires.

La méthode de conception ou d'élaboration de ces deux documents essentiels pour la gouvernance locale en Côte d'Ivoire est laissée à la libre appréciation des élus locaux. Au niveau institutionnel, les textes ne contraignent pas les autorités municipales à leur élaboration. En d'autres termes, chaque élu local doit produire ces documents quelque soit la méthode utilisée.

Les communes de Bingerville et de Koun-Fao ont une même pratique d'élaboration et d'adoption de leur budget annuel d'exercice et de leurs programmes triennaux. N'ayant pas encore compris la nécessité de l'élaboration d'un plan stratégique de développement communal, les élus locaux s'en remettent à leur imagination. De ce fait, durant les campagnes électorales municipales, le programme proposé par le vainqueur est d'emblée retenu pour la mandature de cinq (05) années en tenant compte des capacités de recouvrement de leur commune. Ainsi, le maire conçoit le programme triennal et le budget annuel d'exercice (schéma 1). Il lui revient de concevoir et de programmer des équipements et services d'intérêt local en vue de permettre le développement local. Ces documents sont ensuite soumis à la municipalité pour examen. Suivent l'étape de l'examen par les différentes commissions consultées pour entériner le travail. De façon institutionnelle, deux commissions au moins sont formées au sein du conseil. Celles instituées sont la commission des affaires économiques, financières et domaniales puis la commission des affaires sociales et culturelles. Une fois amendée puis adoptée, le programme de développement triennal et le budget annuel d'exercice arrivent au niveau du conseil municipal pour subir le même sort. Ils sont ensuite soumis à la tutelle, au ministère de l'intérieur et de la sécurité notamment à la direction générale de la décentralisation et du développement local (DGDDL). La commission des Programmes et Budgets dudit ministère donne également son avis sur ceux-ci, avant de le transmettre au ministère de l'économie

et des finances pour être pris en compte dans le budget de l'Etat. Une fois cautionnée par le ministre de l'économie et des finances, il revient encore au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la sécurité afin qu'il donne la décision finale. Enfin, le maire reçoit ces documents pour être exécutés.

Comme on le constate, les citoyens qui sont censés être les grands bénéficiaires du processus de la communalisation en Côte d'Ivoire sont omis. Ceux pour qui les élus locaux tentent de satisfaire en y apportant des réponses à leurs problèmes de développement ne sont ni impliqués dans le processus d'élaboration du programme triennal, ni dans celui du budget. A aucun niveau de l'échelon d'approbation du programme triennal et du budget d'exercice annuel les citoyens sont intervenus. On se demande si effectivement les autorités locales agissent pour leurs administrés. Le fonctionnement du système est tel que l'administration centrale s'est décentralisée au niveau local. Pourtant, la remise en cause des stratégies de développement du «Tout-Etat» instaurée dès le lendemain des indépendances, qui a montré ses limites devrait interpeller plus d'un, tout d'abord l'autorité centrale puis les élus locaux.

Dans de nombreux pays aujourd'hui, le processus de décentralisation associe de plus en plus les populations en instaurant le budget participatif comme moyen de bonne gouvernance locale. La référence dans ce domaine est celle de la ville de Porto Alegre, dans le Sud du Brésil. Depuis son apparition en 1989, cette pratique ne cesse de se développer. Aujourd'hui, plus de 1500 collectivités territoriales dans le monde entier adoptent les principes du budget participatif, au gré d'un grand nombre de variantes locales. En Afrique francophone, depuis 2000, seulement quelques communes dans sept (7) Etats² ont décidé de s'approprier ce principe de gouvernance locale pour favoriser l'orientation de leurs ressources publiques vers les plus pauvres et une meilleure inclusion sociale et économique des citoyens (Enda ECOPOP, 2013). D'après Ubiratan de Souza (2001), un des principaux responsables du Budget Participatif à Porto Alegre au Brésil : «Le

budget participatif est un processus de démocratie directe, volontaire et universelle, par lequel les populations peuvent débattre et décider des budgets et des politiques publiques. Loin de se limiter à l'élection des détenteurs des pouvoirs exécutif et législatif, la participation du citoyen prend également la forme de décisions sur les priorités de dépense, et de contrôle de la gestion des pouvoirs publics. Le citoyen cesse d'être le faiseur de rois de la politique classique, pour devenir un protagoniste permanent de l'administration publique. Le budget participatif associe la démocratie directe à la démocratie représentative, atout qui devrait être préservé et valorisé». Il consiste à faire participer les habitants volontaires aux discussions et aux décisions concernant l'allocation du budget communal, soit de manière globale, soit sur une thématique particulière (l'aménagement d'un quartier, par exemple), soit sur les décisions d'investissement. Les formes municipales de budget participatif sont multiples, mais elles font souvent intervenir des comités ou conseils de budget participatif, composés de citoyens, de représentants de la société civile, d'élus et de fonctionnaires. L'approche de la budgétisation participative peut procurer bien des avantages aux autorités locales comme aux citoyens. Le budget participatif est un processus par lequel les populations d'une commune peuvent débattre des politiques locales et décider des ressources publiques disponibles ou alors sont associées aux décisions relatives à l'affectation et au contrôle desdites ressources. Elle peut rendre les dépenses municipales plus transparentes et stimuler la participation des citoyens à la prise de décisions relatives aux ressources publiques et leur mobilisation. Elle peut aussi améliorer les recettes fiscales des municipalités et réorienter les investissements municipaux vers les infrastructures de base en faveur des quartiers défavorisés. Elle contribue enfin à aplanir les divergences entre élus et les différentes composantes de la société civile. Parce qu'elle élargit la base de la participation des citoyens à l'affectation des ressources publiques. En somme, l'affichage du budget des communes et la création d'un site internet contenant les comptes de gestion des communes sont indispensables pour montrer qu'on ne cache rien aux populations. Et, cela peut renforcer la confiance entre les élus locaux et les populations. Ainsi, le budget participatif concourt

2- Les sept (07) Etats de l'Afrique francophone sont : Benin (Adjara, Malanville), Burkina Faso (Bobodioulasso), Cameroun (Batcham, Ezedouan, Koutaba), Guinée (Timbo Médina), Madagascar (Ambalavo) Mali (Dialakoroba) et Sénégal (Matam, Fissel, Ndiareme Limamoulaye, Ndiaganio).

à l'avènement de collectivités locales socialement mieux intégrées, en permettant aux catégories sociales traditionnellement marginalisées de rompre le cycle de l'exclusion.

La décentralisation instaurée en Côte d'Ivoire souveraine dès 1980, qui a suscitée tant d'espoir, et qui a pour principe essentiel de prendre en compte les aspirations des populations est loin d'avoir été comprise aujourd'hui dans les communes de Bingerville et de Koun-Fao.

Pourtant, les élus locaux de ces localités ont tout à y gagner en associant les populations à leur gestion quotidienne. A l'instar des communes ivoiriennes, force est de constater que celles de Bingerville et de Koun-Fao éprouvent également des difficultés économiques pour faire face à l'ensemble de leurs prérogatives : création et entretien des voies de communication, construction de centre de santé, construction des écoles préscolaire et primaire, entretien et extension des ouvrages en matière d'hydraulique, assainissement et électrification etc ... Au delà des subventions de l'Etat qui sont faibles et qui viennent avec beaucoup de retard (Koffi, 2012), les maires peuvent optimiser sur les recettes locales qui restent faibles et dont l'amélioration est possible si et seulement si les citoyens de leurs cités sont impliqués, donc informés de la gestion communal. Les populations qui font des efforts pour s'acquitter de leurs taxes fiscales quotidiennement ne voient pas leurs cadres de vie s'améliorer durant toute la mandature. Dès lors, la confiance établie entre les élus locaux et les citoyens s'amenuise. Ils comprennent qu'ils n'ont aucun mot à dire concernant leurs besoins, ni aucun moyen de contrôle de l'administration locale. Ceux-ci, deviennent désormais réfractaires à toutes idées de contribution financière au bénéfice de la collectivité locale. La possibilité de consultation du compte administratif de gestion dans les deux communes est impossible. Il faut être un privilégié ou se rendre au niveau de la direction générale de la décentralisation et du développement local. Ce qui n'est toujours pas donné. On entend souvent dans les différents services notamment chez le responsable financier et même chez le secrétaire général des mairies : «ne verse pas du sable dans mon attiéké³».

3- C'est une expression propre aux ivoiriens pour dire qu'il ne faut pas me créer des problèmes, me priver de mes acquis qui me permettent de subvenir aux charges de la famille. L'attiéké étant un repas du sud de la Côte d'Ivoire, confectionné avec du manioc et très prisé par ces derniers quelque soit le rang social.

Cette expression en dit long sur la gestion opaque dans ces communes. Pourtant, c'est le document qui est censé retracer au quotidien les recettes et dépenses de la collectivité. Cette façon de faire des élus locaux ne peut qu'amplifier le climat de méfiance et de suspicion qui existe entre eux et les citoyens. En conséquence, la gouvernance locale telle que comprise par les élus locaux de Bingerville et de Koun-Fao ne pourra pas apporter de solutions durables au développement de ces cités.

3-3 DES POPULATIONS DE MOINS EN MOINS ASSOCIÉES À LA RÉALISATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

L'analyse du tableau 2 permet de constater les besoins des populations dans les communes de Bingerville et de Koun-Fao par ordre de priorité. Ce qui n'est pas conforme à ceux réalisés par les élus locaux faute de consultation des populations.

A Bingerville et à Koun-Fao, les besoins exprimés par les populations sont nombreux mais diversifiés d'une commune à l'autre, tout comme d'un quartier à l'autre et d'un village à l'autre. Ils sont donc spécifiques à chaque milieu. Toutefois, le besoin relatif à l'entretien du réseau routier est le seul sur lequel toutes les populations, quelle que soit la zone, souhaitent voir améliorer. Mais, le niveau de la demande n'est pas le même. Il représente la priorité des préoccupations dans la zone rurale tant à Bingerville qu'à Koun-Fao. A N'Gorato et à Koria dans la commune de Koun-Fao, ce sont respectivement 55% et 40% des populations qui souhaitent l'amélioration de leur réseau routier. L'accès à ces villages devient difficile surtout pendant la saison pluvieuse. De même, à Akouai-Adjamé dans la commune de Bingerville, ce sont 45% des populations qui souhaitent l'amélioration de la voirie les conduisant dans leur village. Cette voie totalement impraticable a un effet néfaste sur le développement économique et social de cette localité tout comme celle de la commune de Koun-Fao.

La seconde priorité qui se dégage surtout en milieu urbain est l'éclairage public qui n'est pas assuré. Ce sont 45% et 40% des citoyens des quartiers de Blachon et de Gbagba 2 et 35% de ceux du quartier Agni qui expriment ce désir. Ainsi, des lotissements sont faits et mis à la disposition des populations sans une viabilisation préalable ; c'est-à-dire sans ouverture du réseau routier, sans l'installation des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement.

De nombreux autres besoins ont été exprimés par les populations notamment la réalisation d'écoles préscolaires et primaires, de centres de santé, de foyers polyvalents, des canalisations, l'instauration de la sécurité et la création d'emploi pour les jeunes.

Les élus locaux de Bingerville et de Koun-Fao ont-ils tenu compte de ces besoins exprimés par les populations ?

Pour la commune de Bingerville, les investissements se sont uniquement axés dans le domaine des services sociaux et de promotion humaine. Il s'agit spécifiquement de la réalisation des établissements préscolaires et primaires qui ont débuté en 2008. Ainsi, un bâtiment de trois classes a été livré en 2013 respectivement aux quartiers Blachon et Gbagba 2. La conjoncture économique serait le souci majeur qui a retardé la remise des clés de ces bâtiments. Contrairement aux deux précédents quartiers, celui initié dans le village d'Akouai-Adjamé n'a toujours pas été livré.

De même, dans celle de Koun-Fao, les élus locaux ont mis l'accent sur les services sociaux et de promotion humaine. A Koría et N'gorato, l'on note la réalisation de logements des instituteurs et d'un foyer polyvalent qui n'est pas encore achevé dans le premier. Quant au quartier Agni, les autorités municipales ont entrepris la réhabilitation de l'école primaire.

Les investissements initiés par les autorités municipales sont certes louables, mais ne cadrent pas avec les besoins prioritaires exprimés par les habitants des communes de Bingerville et de Koun-Fao.

Le processus de décentralisation en Côte d'Ivoire a depuis belle lurette fonctionné ainsi. La centralisation que l'on souhaite éviter au sommet de l'administration centrale s'est érigée en règle à la tête des communes ivoiriennes, notamment dans celles de Bingerville et de Koun-Fao. Cependant, comment peut-on expliquer ce laxisme de l'Etat vis-à-vis des autorités quand l'on sait bien que la participation des populations est l'un des objectifs majeurs de la décentralisation ?

CONCLUSION

La décentralisation ivoirienne s'est voulue un moyen pour impulser le développement au niveau local. Elle se dresse sur la route de la centralisation où toute action ou projet de développement est initié par le haut. La pratique ivoirienne de la décentralisation inquiète. Elle est assimilable à cette gestion exclusive, où l'Etat

sait «Tout», initie «Tout» et décide «Tout» instaurée au lendemain de l'indépendance. Or, ce modèle de développement a montré ses limites. Les stigmates de cette gestion sont encore présents. L'on ne devrait donc pas se cacher derrière ce concept pour revenir à cette pratique primitive. L'implication des citoyens dans les communes de Bingerville et de Koun-Fao ne se font pas à tous les niveaux du processus de la décentralisation. La contribution a donc permis de nous rendre compte qu'en amont les populations interviennent pour la légitimité des élus locaux. L'enquête de terrain a été la principale méthode qui a permis de nous rendre compte de cette réalité. La littérature existante met l'accent sur l'implication des populations dans le processus de décentralisation en Côte d'Ivoire. Pourtant les résultats de cette contribution relèvent qu'en dehors des votes pour le choix des élus locaux, les populations ne sont plus associées au processus quand bien même que les conseils municipaux soient ouverts quelquefois au public. Les observations de celles-ci ne sont pas exécutoires. Aucune population n'a été une fois consultée par sondage pour avoir son avis sur les projets et les actions de développement des autorités municipales de Bingerville et de Koun-Fao. A l'instar de ces deux entités territoriales décentralisées, la pratique est générale et le résultat identique, lamentable. Ainsi, les citoyens interviennent dans le processus de décentralisation que pour légitimer le pouvoir local. Aucun cadre de concertation formelle n'est institué avec la population et les leaders d'opinion au niveau des collectivités locales ivoiriennes. En conséquence, la centralisation que l'on souhaite éviter au sommet de l'administration centrale s'est érigée en règle à la tête des communes ivoiriennes.

Il est plus qu'urgent que l'Etat prenne des dispositions institutionnelles afin de contraindre les élus locaux à associer les citoyens dans leur gestion quotidienne. Ce qui sous-entend qu'ils doivent les impliquer dans l'élaboration des budgets communaux et des programmes triennaux, mettre à leurs dispositions les comptes administratifs, numériser ces documents pour les mettre à la disposition du grand public et surtout de ceux qui n'ont pas le temps de se rendre dans les services municipaux. Ce n'est qu'à ce prix que la communalisation en Côte d'Ivoire peut être relancée pour le bonheur des premiers concernés : les citoyens. Ainsi, les élus locaux pourront à nouveau bénéficier de la confiance de ces derniers et de tous ces corollaires. L'on devrait s'interroger sur le rôle de l'Etat dans la réussite du processus de décentralisation en Côte d'Ivoire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJO G. N., 2010, Le processus de communalisation en Côte d'Ivoire : Communalisation et démocratie locale en Côte d'Ivoire, Libreville, Science Sud, 15 p.
- ENDA ECOPOP, 2013, Session internationale de formation : Gouvernance locale et budget participatif, Dakar (Sénégal)
- DOUA E., 2011, Côte d'Ivoire : la question du taux de participation in Les Afriques
- LAMBERT M., 2007, La participation citoyenne au niveau local : différents moyens et des idées pour se lancer, Bruxelles, 17 p.
- LE PATRIOTE, 23 avril 2013, Taux de participation : voici les statistiques qui confondent le FPI, Abidjan, Groupe Olympe, p.10
- KOFFI Y., 2012, Etude géographique comparative de trois (03) communes ivoiriennes : Bondoukou, Daloa et Taabo, Thèse Unique, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY Abidjan-Cocody, 404 p.
- ONU-HABITAT/ENDA Tiers Monde, 2008, Manuel du budget participatif en Afrique francophone : Concepts et principes (volume 1), Enda TM/Ecopop, Dakar, 74 P.
- SOUZA C., 2001, Participatory Budgeting in Brazilian Cities: Limits and Possibilities in Building Democratic Institutions, University of Birmingham, 26 p.